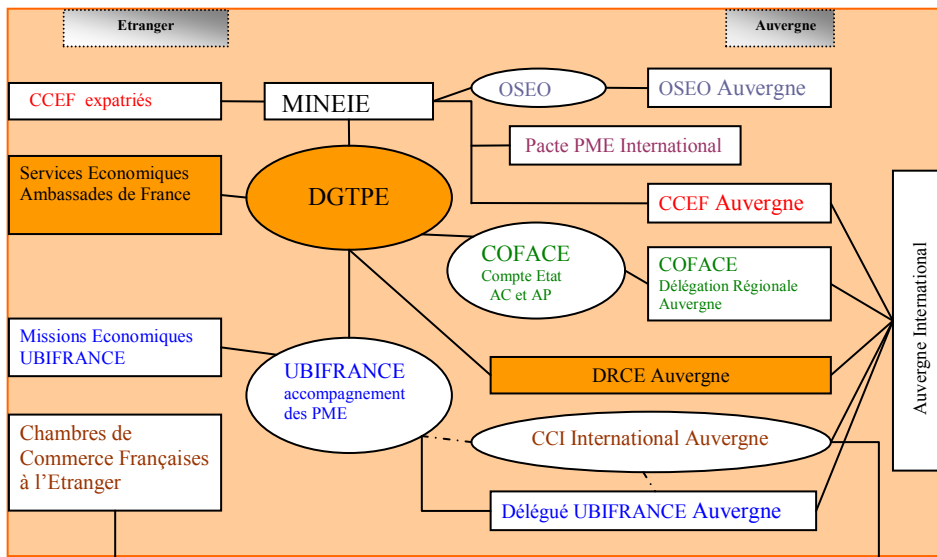


LA DIRECTION REGIONALE DU COMMERCE EXTERIEUR ET SES PARTENAIRES



La direction générale du Trésor et de la Politique Économique du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi a pour mission de préparer et mettre en œuvre la politique des pouvoirs publics, en particulier en matière de soutien au développement international des entreprises. www.exporter.gouv.fr

Direction
Régionale
du Commerce
Extérieur

La **DRCE**, service déconcentré de la DGTEP en Auvergne, a une triple mission : **promouvoir** les politiques menées par l'État en faveur du développement international des entreprises, **contribuer** à l'instruction des procédures de soutien public, **animer et conseiller** les acteurs régionaux sur les stratégies d'internationalisation à mettre en œuvre. www.dgtpe.fr/drce/auvergne/ Accueil : tel. 04.73.17.14.14 clermont-ferrand@dgtpe.fr

Services
Économiques
À l'étranger

Les Services Économiques des ambassades de France fournissent des informations macro-économiques sur leur pays de résidence, participent à l'animation des relations bilatérales et assurent le soutien public au développement international des entreprises françaises. www.dgtpe.fr/se/



UBIFRANCE, partenaire central de l'« Équipe de France de l'export », en association avec **les Chambres de Commerce et d'Industrie en France et à l'étranger**, **COFACE** et **OSEO**, **accompagne vos projets selon vos besoins et votre profil**. À l'étranger, UBIFRANCE s'appuie sur un réseau de 25 Missions Économiques Ubifrance (64 fin 2010). Structuré en 4 filières (Infrastructures Transports et Industries, Mode Habitat et Santé, Agrotech, Nouvelles Technologies Innovation et Services), UBIFRANCE propose 4 gammes de produits et services déclinées à la carte ou sur mesure :

- Conseil
- Contacts (salons et rencontres B to B, outils de prospection, partenariats technologiques)
- Communication (relations presse, kit de présentation export...)
- VIE

Les produits et services d'UBIFRANCE et des Missions économiques sont éligibles à l'assurance prospection et peuvent être intégrés, pour les PME, dans l'assiette du crédit d'impôt export

www.ubifrance.fr . Délégué régional pour l'Auvergne : pascal.coste@ubifrance.fr



Les **CONSEILLERS DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE** : dirigeants ou cadres supérieurs d'entreprises, nommés par le Premier Ministre. Ils conseillent et parrainent bénévolement les PME dans leur démarche à l'exportation. Les CCEF ont des sections à l'étranger : www.cnccef.org

Contact auvergne : dominique.andrieux@fidal.fr



Assureur du commerce extérieur (de droit privé), gère pour le compte de l'État certaines procédures de garantie : **Assurance prospection**, assurance investissement, assurance change, assurance des cautions et préfinancement /risque exportateur, assurance crédit moyen-terme, complément d'assurance crédit export CAP EXPORT. <http://www.coface.fr>. Contact Auvergne: marie-claire_sarlieve@coface.com



Financement de projets, cofinancement en complément des banques, garanties des financements bancaires, garantie FASEP pour les implantations et interventions en fonds propres : <http://www.oseo.fr> Contact Auvergne: yannick.izoard@oseo.fr



Association (loi de 1901), dont le pilotage est assuré par le Comité Richelieu, a pour objet de développer le **portage** de PME sur les marchés étrangers par des grands groupes français (appui logistique, conseils commerciaux ou juridiques, hébergement sur stands de salons, etc.) : www.pactepme.org/contact

LES AIDES NATIONALES

ASSURANCE PROSPECTION

C'est l'outil le plus utilisé par les PME. Il consiste à **sécuriser la prospection** des marchés étrangers par les PME (CAG<500M€) **en limitant le risque financier encouru en cas d'insuccès commercial**. L'entreprise choisit une période de garantie et les pays à prospector, chiffre son budget de prospection et indique ses prévisions de recettes. La Coface indemnise jusqu'à 65% du budget garanti en fonction des résultats obtenus. L'instruction du dossier est confiée à Coface. (www.coface.fr voir offre – procédures publiques...). La quotité garantie est bonifiée à 80% pour les entreprises innovantes (JEI), ou bénéficiaires d'une aide OSEO Innovation dans les 5 dernières années, ou appartenant à un pôle de compétitivité mondial, ou bénéficiaires d'un crédit d'impôt recherche, ou labellisées FCPI). http://www.coface.fr/dmt/rubb_asspro/ap01_gen.htm

SIDEX

C'est un **soutien individualisé à la démarche export** des PME/TPE. Les entreprises éligibles doivent avoir un effectif inférieur à 250 salariés, un CAG inférieur à 50 M€ et ne pas être détenues à plus de 25% par une entreprise ne répondant pas à ces critères. **Deux types de missions à l'étranger sont éligibles** au SIDEX :

- La **prospection** initiale de nouveaux marchés à l'export
- La **finalisation** d'un contrat ou d'un partenariat avec un opérateur (futur client, agent, distributeur,...) identifié et dont les retombées commerciales peuvent être évaluées.

Cette aide est forfaitaire (forfait de 500 ou 1000 €) dépend de la zone ciblée. Elle est limitée à trois projets différents par type de SIDEX, par entreprise et par an et elle est exclusive de l'assurance prospection. L'instruction du dossier est assurée par UBIFRANCE. <http://www.ubifrance.fr/prestations/aides-a-l-export/sidex.html>

CREDIT D'IMPOT-EXPORT

Avantage fiscal réservé aux PME qui engagent des prospections commerciales à l'étranger. Les entreprises éligibles doivent avoir un effectif inférieur à 250 salariés, un CAG inférieur à 50 M€ et ne pas être détenues à plus de 25% par une entreprise ne répondant pas à ces critères. **Le fait générateur de ce crédit d'impôt est le recrutement d'une personne dédiée à l'export** (salarié ou volontaire international en entreprise - VIE), à l'exclusion des personnels intérimaires. Plafond de 40 000 € avec un taux de 50% des dépenses de prospection engagées sur une période de 24 mois à partir de la date effective du recrutement concerné. L'indemnité qui tient lieu de rémunération des VIE est éligible au crédit d'impôt. Le plafond est porté à 80 000 € dans le cas d'un **consortium** de PME qui prospectent en mutualisant leurs efforts. Renseignements auprès de la DRCE Auvergne ou de l'administration fiscale. www.impots.gouv.fr

EXONERATION D'IMPOT SUR LE REVENU

L'exonération d'impôt sur le revenu des **salariés chargés de la prospection commerciale à l'étranger** porte sur la part de leur rémunération correspondant au **temps passé hors de France, lorsque celui-ci dépasse 120 jours par an**. Cette mesure concerne les salariés de toutes entreprises (code général des impôts, article 81-A). Renseignements auprès de la DRCE Auvergne ou de l'administration fiscale. www.impots.gouv.fr

PRET POUR L'EXPORT

OSEO, en partenariat avec UBIFRANCE, a créé à l'intention des PME de plus de 3 ans d'âge, le Prêt pour l'Export (PPE), **pour financer les dépenses immatérielles de leur programme d'investissement à l'international**. Les dépenses financées comprennent les études de marché, la prospection, les participations aux salons, les opérations de communication, les frais de recrutement, les dépenses liées aux VIE, les frais d'adaptation des produits aux normes, les matériels de démonstration à faible valeur de revente, les besoins en fonds de roulement. Le montant du prêt est compris entre 20 000€ et 80 000€. **Au-delà de 80 000 €, le prêt doit être accompagné d'une intervention de la banque de l'entreprise** (régime du **Contrat de Développement International**). Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant n'est exigée. Seule une retenue de garantie de 5% du prêt est prévue, restituée après remboursement total, augmentée des intérêts. Il s'agit d'un prêt à taux fixe sur 6 ans, avec un remboursement allégé la première année. Le montant du Prêt Pour l'Export est au plus égal au montant des fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur. http://www.oseo.fr/votre_projet/international

Complément d'assurance crédit Public CAP EXPORT

Ce dispositif permet d'obtenir une garantie supérieure à celle que donne spontanément l'assureur-crédit au vu de la qualité de l'acheteur étranger. http://www.coface.com/CofacePortal/FR_FR/pages/home/wwd/ci/cap/cap_export

LES ACTEURS REGIONAUX DE L'INTERNATIONAL ET LES AIDES REGIONALES EN AUVERGNE

AUVERGNE INTERNATIONAL

Le site de l'ensemble des acteurs de l'international en région www.auvergneinternational.fr offre aux entreprises « La Clé d'entrée vers les marchés internationaux ». Ce portail permet d'identifier les différents acteurs, de consulter l'agenda, les informations sectorielles et pays ainsi que les actualités liées à leur internationalisation.

CCI INTERNATIONAL AUVERGNE (CRCIA)

CCI International Auvergne www.auvergne.cci.fr offre un programme annuel de missions à l'étranger. Ses 10 conseillers de proximité proposent aux entreprises conseil et assistance, ainsi que la réalisation gratuite de pré-diagnostic export par un consultant interne spécialisé. Dans le cadre de l'Europe, cet organisme met à disposition les ressources d'Enterprise Europe Network (voir www.een-auvergne.fr).

AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'Auvergne (ARDE)

L'Agence Régionale de Développement Économique (A.R.D.E.) organise, par le biais de stands sur les salons internationaux, la présence collective des entreprises à l'international et assure ainsi la promotion de l'Auvergne liée à la prospection d'investisseurs. www.investir-en-auvergne.com

FINANCEMENT DE VIE A TEMPS PARTAGE (ARDE)

L'ARDE propose la mise en place et la coordination des VIE à temps partagé aux entreprises désireuses de s'implanter commercialement sur certains marchés (actuellement Espagne, Allemagne, Royaume-Uni, USA) avec prise en charge du coût global fixe en fonction de nombre d'entreprises (EX : 3 sociétés l'ARDE prend en charge 25 % du financement le reste à la charge des entreprises). Pour 2010 d'autres destinations sont à l'étude. Renseignements : c.cubizolle@arde-auvergne.com; tél. 04.73.31.84.44

AIDE A L'INTERNATIONALISATION DES PME – CONSEIL REGIONAL

Le Conseil régional d'Auvergne apporte une contribution financière aux PME de la région participant aux opérations collectives inscrites au programme annuel publié (présence salon et mission) par l'ARDE, la CRCIA et la Chambre Régionale des Métiers. La subvention intervient à hauteur de 50% (sur la base des dépenses éligibles définies par le Conseil régional) plafonnée à 1.500 € sur l'Europe pour une 1^{ère} participation et 1.000€ pour une 2^{ème} participation, et à 2.000 € sur le grand export pour une 1^{ère} participation et 1.500 € pour une 2^{ème} participation.. <http://www.auvergne.org/fiche-aide.html?id=282> et www.regionauvergne.biz Renseignements : d.pardon@cr-auvergne.fr; tél. 04.73.31.86.31